

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 17 JANVIER 2019 à 20 h 30

À l'hôtel de ville (Salle du conseil municipal)
À l'ordre du jour :

DOMAINE - ASSURANCES

POINT N°1 MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX D'UN TERRAIN EN VUE DE LA DÉPOSE, DE LA TRANSFORMATION ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS

RESSOURCES HUMAINES

POINT N°2 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DE DIVONNE LES BAINS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

POINT N°3 RUE RENÉ VIDART - CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR LES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE OPPIDUM V - PARCELLES CADASTRÉES SECTION AE N°572- N°575 ET H N°1629, N°1628 ET N°1631

POINT N°4 AVENUE DES THERMES - CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE DES CONSORTS BUFFARD AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL N°417

POINT N°5 AVENUE DES THERMES ET RUE DU TEMPLE - ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE ET LA SCI FLO - PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL N°432 ET 430

FINANCES

POINT N°6 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

POINT N°7 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

POINT N°8 BUDGET ANNEXE EAU MINÉRALE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°9 SUBVENTIONS AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU MINÉRALE

POINT N°10 BUDGET ANNEXE BAUX ET CONCESSIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°11 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°12 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°13 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°14 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°15 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT PISCINE/PLAGE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET ANNEXE HT)

POINT N°16 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

CULTUREL

POINT N°17 CONVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET EXCEPTIONNEL DE L'ASSOCIATION ARPADI

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°18 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 1ER JUIN 2017.
POINT N°19 CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'OT ET L'EPIC

10 JAN. 2019
Le

Le Maire
